

# SEN-001 14/15 – CONCEPTION GRAPHIQUE

## AJOUT NUMÉRO 1

### QUESTIONS ET RÉPONSES

#### **QUESTION 1**

1. À l'annexe A, au point A7, on retrouve ceci :

« Le soumissionnaire devra avoir au minimum une bonne compréhension des deux langues officielles pour les besoins de la conception, de la structure et de la modification comparative. »

Tous les membres de notre personnel fournissent des services de conception, de présentation et de médias numériques dans les deux langues officielles depuis entre six et vingt ans, et ce, tous les jours, dans notre studio. Même notre personnel chargé du contrôle de la qualité (> 20 ans d'expérience) est formé au contrôle des présentations en français et en anglais. En d'autres termes, nous avons une bonne compréhension des deux langues officielles. Aucun de nos employés, toutefois, n'est parfaitement bilingue. Est-ce acceptable pour vos exigences en matière de conception et de structure?

#### **RÉPONSE 1**

Nous exigeons une bonne compréhension des deux langues officielles. Il revient au soumissionnaire de communiquer des renseignements sur sa capacité de travailler dans les deux langues officielles. Par contre, nous rappelons que le personnel de la Direction des comités est tout à fait bilingue et que nous travaillons avec des traducteurs professionnels à préparer les documents qui doivent faire l'objet d'une conception graphique.

#### **QUESTION 2**

Auriez-vous l'obligeance de nous en dire plus sur la partie « modifications comparatives » de cette exigence? Pouvez-vous définir ce dont vous avez besoin quand vous demandez une modification comparative?

#### **RÉPONSE 2**

« Modifications comparatives » fait référence à la modification de documents dans les deux langues officielles, c'est-à-dire à l'assurance que les changements apportés dans une langue sont apportés dans l'autre langue.

### **QUESTION 3**

Votre DP n'indique pas si vous voulez que les soumissionnaires fournissent un code pour les composantes numériques, seulement pour la conception. Voir A.3.1 : « médias électroniques, y compris la conception et la production de graphiques pour Internet/l'intranet, des documents PDF, des bulletins électroniques, des bulletins d'information électroniques, de l'infographie, des présentations numériques, etc. ».

### **RÉPONSE 3**

Les soumissionnaires n'ont pas à fournir de code pour les composantes numériques.

### **QUESTION 4**

À la page 12, au point M4, on demande des échantillons sur papier et en PDF. Pour des raisons environnementales, la tendance à l'impression des produits de communication est à la baisse. Soit que nos clients les impriment sur demande, les fournissant à leur public en format PDF, soit que des exemplaires imprimés ne sont jamais fournis. Pour toutes ces raisons, les copies papier demandées peuvent-elles être imprimées à partir de notre propre imprimante couleur? Elles seraient fournies en plus des fichiers PDF demandés.

### **RÉPONSE 4**

Nous avons besoin d'exemplaires papier pour faire notre évaluation. Ceux imprimés à partir de l'imprimante couleur du soumissionnaire sont acceptables.

### **QUESTION 5**

Aux pages 33 et 34, points 2.1, cas 1, et 2.2, cas 2 :

#### **QUESTION 5 a**

Pouvez-vous s'il vous plaît nous indiquer la taille de la brochure (c.-à-d. 8,5 po x 11 po, 5 po x 7 po, etc.)?

#### **RÉPONSE 5 a**

La taille de la brochure serait de 8,5 po x 11 po.

#### **QUESTION 5 b**

Comme le nombre d'heures de travail requis pour les modifications/les corrections d'auteur (CA) permettant de mener un projet à bonne fin peut varier, pouvez-vous s'il vous plaît indiquer

le nombre d'heures que nous devrions inclure pour les CA, de sorte que le calcul des coûts de chaque soumissionnaire reflète le même nombre d'heures?

### **RÉPONSE 5 b**

Le nombre d'heures pour les corrections d'auteur n'est pas inclus dans les deux exemples de cas. Les soumissionnaires doivent fournir le tarif horaire pour les jours ouvrables réguliers, la fin de semaine et les jours fériés.

### **QUESTION 5 c**

Dans le cas 1, la nouvelle conception d'une brochure existante signifie-t-elle qu'un nouveau style est nécessaire et qu'il faut élaborer trois concepts, comme c'est le cas pour 2?

### **RÉPONSE 5 c**

Dans le cas 1, la nouvelle conception graphique n'exigerait pas de « nouveau style ». Le graphiste actualiserait la conception existante tout en conservant la présentation essentielle de la conception du document original.

### **QUESTION 6**

Aux pages 26 et 27, à la rubrique « Produits », pouvez-vous s'il vous plaît définir le sens que vous prêtez à l'expression « insertions »? Nous la comprenons lorsqu'elle est utilisée conjointement avec « chemises », mais pas quand elle est associée à « livres ».

### **RÉPONSE 6**

Une insertion dans un livre pourrait être des manches pouvant accueillir des CD ou de tels produits.

### **QUESTION 7**

Dans les exigences obligatoires de la partie 4, à « Portfolio », on peut lire que le soumissionnaire doit présenter quatre portfolios dont au moins un projet a une valeur égale ou supérieure à 10 000 \$ avant taxes. Dans la section portant sur les critères cotés, sous R3 — Portfolio, on peut lire que la valeur de chacun des quatre projets doit égaler ou dépasser 10 000 \$. Est-ce l'un des quatre ou les quatre projets dont la valeur doit dépasser 10 000 \$?

### **RÉPONSE 7**

Le critère obligatoire est correct. La valeur d'au moins un des projets doit égaler ou dépasser 10 000 \$. Malheureusement, sous « Critères cotés », il y a une erreur à R3; on devrait

mentionner : « La valeur monétaire totale de la portion relative au graphisme d'au moins un (1) des projets doit être équivalente ou supérieure à 10 000 \$, excluant les taxes applicables. »

### **QUESTION 8**

Pour notre portfolio, conformément à la portée des travaux énoncés, nous avons l'intention de fournir divers produits finis pour montrer nos capacités dans toute la gamme de produits décrits. Nous pensons à un bulletin d'information électronique, à une série de présentoirs et à deux documents imprimés. Le bulletin d'information électronique n'existe pas sous forme papier : **8a)** Pouvons-nous l'imprimer en couleurs pour répondre à l'exigence de copie papier? Pour la série de présentoirs, trois sont conçus en tant qu'ensemble ou individuellement. Il n'existe pas de photos des trois ensemble. **8b)** Pouvons-nous fournir un imprimé couleur du concept/de l'œuvre pour répondre à l'exigence de copie papier? De plus, une des publications auxquelles nous travaillons régulièrement et que nous voudrions utiliser est imprimée sur demande. Il n'en existe aucune copie papier. **8c)** Pouvons-nous aussi l'imprimer pour répondre à l'exigence de copie papier? Dans l'affirmative, cette publication dépasse largement la limite financière indiquée à la question 1, mais elle compte plus de 500 pages dans chaque langue. **8d)** Devons-nous imprimer tout le document de plus de 1 000 pages, ou seulement un chapitre ou deux dans chaque langue? L'impression du document complet contrevient à notre politique environnementale. Cependant, pourriez-vous nous dire ce qui est acceptable pour que notre soumission demeure recevable?

### **RÉPONSE 8a**

Oui

### **RÉPONSE 8b**

Oui

### **RÉPONSE 8c**

Oui

### **RÉPONSE 8d**

Un chapitre dans chaque langue suffira.

### **QUESTION 9**

Au point R4 — Langues officielles, on mentionne des modifications comparatives, comme on peut le lire à la section A7, qui, à son tour, parle aussi de telles modifications. Est-ce que vous pouvez nous expliquer ce que vous entendez par « modifications comparatives »? S'agit-il de modifier les documents aux étapes des changements et de veiller à ce que les mêmes

changements (modifications) soient apportés en français et en anglais, ou de la capacité d'apporter des modifications à la version intégrale et d'effectuer une lecture comparée côte à côte? Nous voulons être certains de vous proposer les ressources appropriées.

### **RÉPONSE 9**

« Modifications comparatives » fait référence à la modification de documents dans les deux langues officielles, c'est-à-dire à l'assurance que les changements apportés dans une langue le sont dans l'autre. Nous exigeons une bonne compréhension des deux langues officielles. Par contre, nous rappelons que le personnel de la Direction des comités est tout à fait bilingue et que nous travaillons avec des traducteurs professionnels à préparer les documents dans les deux langues officielles qui nécessitent une conception graphique.

### **QUESTION 10**

Au point M5 – Lettres de recommandation, à ce que je comprends, vous tenterez de communiquer avec la personne citée à titre de référence et, si celle-ci ne donne aucune réponse, vous en aviserez le soumissionnaire afin que ce dernier puisse communiquer avec elle au cours des deux jours suivants afin de s'assurer qu'elle réponde à l'intérieur de la limite de cinq jours. Nous ne voudrions pas que notre soumission soit déclarée non conforme parce qu'une des personnes dont le nom est donné en référence était en vacances et non disponible au cours de ces cinq jours. Pouvez-vous me dire à quelle date vous communiquerez avec ces personnes, afin que nous puissions discuter avec elles afin de nous assurer qu'elles ne seront pas à l'extérieur de la ville par affaires ou en vacances à ce moment-là avant de choisir lesquelles nous allons retenir pour cette soumission. On lit dans un paragraphe que le soumissionnaire ne se verra attribuer aucun point à moins que la réponse ne soit reçue dans les cinq jours ouvrables. Néanmoins, il s'agit d'une exigence obligatoire, et je ne vois pas de points attribués dans les critères cotés pour les personnes citées en référence. Plus loin dans le même paragraphe, au point M5, on dit que si la personne citée en référence est incapable de valider l'information (ce qui, je suppose, serait le cas si elle était incapable de répondre), la soumission sera jugée non conforme.

### **RÉPONSE 10**

Nous ne sommes pas en mesure de préciser à quel moment on communiquera avec les personnes citées en référence. Le Sénat déploiera tous les efforts pour communiquer avec elles.

### **QUESTION 11**

J'aurais besoin d'une précision concernant l'appel d'offres cité en rubrique. On y parle de Web, mais de ce que je comprends, les services de conception complète de sites Web ne sont pas inclus dans les services requis par le fournisseur (au besoin, cela ferait partie d'un autre appel

d'offres). On parle plutôt de produire certains éléments qui seront intégrés sur des sites Web existants, tels des bandeaux, textes HTML et graphiques. Est-ce bien exact?

### **RÉPONSE 11**

Oui

### **QUESTION 12**

En page 13 au point 4, il est mentionné de soumettre quatre (4) portfolios. Est-ce qu'on entend qu'un portfolio représente le travail d'un seul projet, donc 4 projets ?

### **RÉPONSE 12**

Oui – un portfolio représente le travail d'un seul projet.

### **QUESTION 13**

En page 11, il est question de la partie *Exigences obligatoire* dans laquelle on doit exposer en M1, l'expérience de l'entreprise, en M2, l'histoire de l'entreprise, etc. Dans la section *Critères cotés*, on retrouve certains items similaires à la section *Exigences obligatoire*. Lorsque l'on regarde le contenu de ces critères, ils sont les mêmes, par exemple pour M1-Expérience de l'entreprise et R1-Renseignements généraux. Doit-on répéter les mêmes infos dans les 2 catégories ? En quoi l'un est différent de l'autre ?

### **RÉPONSE 13**

Pas obligé de répéter. Seulement mentionné dans le critères cotés ou trouver l'information dans les exigences obligatoires.

### **QUESTION 14**

En page 11, il est mentionné que l'index doit se retrouver en première page. Veut-on dire la première du document excluant la page couverture ?

### **RÉPONSE 14**

L'index doit être la première page du document avant la page couverture.

### **QUESTION 15**

En page 35, dans *Considérations environnementales*, il est mentionné que les documents devront être photocopié en noir et blanc. Est-ce que cela veut dire que l'on est pénalisé si on a de la couleur ?

### **RÉPONSE 15**

Vous ne serez pas pénalisé si vous utilisez de la couleur.

### **QUESTION 16**

Il ne semble pas être spécifié dans le document que la soumission financière doive être dans une enveloppe scellée à part. Doit-on tout de même respecter cette pratique ou devons-nous remettre tout dans la même enveloppe ?

### **RÉPONSE 16**

Voir page 17 du document. Section 4. Article II. « Les prix doivent être fournis dans un envoi scellé ». Oui la soumission financière doit être dans une enveloppe scellée à part.

### **QUESTION 17**

Nous vous demandons une prolongation d'une semaine (7 jours), qui nous permettra de soumettre notre proposition avant 11h, vendredi le 22 Août 2014.

### **RÉPONSE 17**

Aucune extension.

### **QUESTION 18**

Prévoyez-vous que les rencontres en personnes seront nécessaires dans la majorité des cas, ou qu'au contraire, nous pourrions utiliser principalement les vidéoconférences et téléconférences dans les cadre des mandats, au autant que la qualité des interactions et des services rendus ne soit pas impactée?

### **RÉPONSE 18**

Réunions en personne ne seront pas nécessairement

### **QUESTION 19**

R3 – Portfolio

Pour chaque exemple de projet, une (1) seule copie papier par projet est-il suffisant?

### **RÉPONSE 19**

Seulement une copie papier